

## Règlement pour la technique de la Halle des Fêtes de Payerne

### Inclus dans la location de la salle SANS technicien :

Sonorisation loto sur scène :

- 1 x Table de mixage
- 4 x Micro sans fil main
- 1 x Micro à fil sur pied

Lumière :

Lumière de service de la scène (interdiction de modifier l'orientation des projecteurs)

Vidéo (si besoin):

L'installation de projection fixe (beamer et écran sur scène) est mise en service par le concierge, soit :

- 1 x Projecteur vidéo
- 1 x Ecran de 4m de largeur sur 3m de hauteur

### Utilisation avec le technicien

Prix CHF TTC :

Forfait de 5h00 = CHF 300.00

Par heure supplémentaire = CHF 50.00

Ces montants seront directement facturés par la commune avec la location de la Halle des Fêtes ou après la manifestation.

Le technicien doit être averti au **MINIMUM 1 MOIS AVANT** la date de l'événement.

Si ce délai n'est pas respecté, la présence d'un technicien ne pourra pas être garantie. La Ville de Payerne et la société mandatée Flash Sound Sàrl ne pourront pas en être tenues pour responsables.

Le technicien sera à même d'utiliser toute la technique de la salle Lumière - son - vidéo, pour autant qu'il puisse le faire tout seul. Dans le cas par exemple d'un concert ou spectacle nécessitant la gestion de plusieurs micros et également des modifications de la lumière, un deuxième technicien sera demandé et facturé.

Tous les rendez-vous sur place avec le technicien seront facturés sur le jour de location.

Les rendez-vous de moins d'une heure seront comptés pour une heure pleine.

Le forfait de 5h00 permet en règle générale de faire une assemblée comprenant le montage, l'exploitation et le démontage.

Le mieux est de nous demander conseil au moment où vous voulez organiser un événement à la Halle des Fêtes, ainsi nous pourrons vous donner une estimation du temps nécessaire et des frais que cela va occasionner.

Vous pouvez mandater un autre technicien certifié, mais dans tous les cas, le technicien responsable de la salle devra être présent et vous sera facturé au même prix.

Si la réservation d'un technicien est annulée **moins de 15 jours** avant la date de la manifestation, un forfait de CHF 500.00 vous sera facturé comme dédommagement.

En principe, vous devez nous communiquer vos besoins en technique en même temps que vous réservez la Halle des Fêtes. Sans nouvelle de votre part, nous prendrons contact avec vous au numéro de téléphone que vous avez indiqué sur la réservation quelques jours avant.

Pour tous renseignements :

Flash Sound Sàrl  
Michael Rigolet  
Tel Bureau 024.426.62.53  
Natel 079.412.68.39  
Email [info@flash-sound.ch](mailto:info@flash-sound.ch)

Yverdon-les-Bains, septembre 2014